



MAIRIE  
Chef-Lieu – 13 rue du Chatelet  
73700 LES CHAPELLES

## PROCÈS-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 MAI 2023

Le 15 mai 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 10 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. PELLECUER Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 13 - Quorum atteint

Présents : PELLECUER Paul – ANXIONNAZ Anne-Marie – ANXIONNAZ Vincent - BERGER-SABBATEL Jean-Claude – BERTHIER Béatrice – BOIREAU Yann – FRAMMOLINI Julie - GUICHARD Nicolas – LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – THOMAT Stéphane - VERNON Nicolas – VEROLLET Cédric

Excusée ayant donné pouvoir : SONDAZ Elodie a donné pouvoir à Paul PELLECUER ;

**Mme FRAMMOLINI Julie** est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Délégation service public eau potable
- Projet du nouveau bâtiment périscolaire
- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
- Location de la montagne du Couvercle (Beaufort)
- Révision loyer d'habitation
- Communication des demandes d'urbanisme
- Questions et communications diverses

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Aucune observation n'étant formulée quant à la rédaction du procès-verbal du 14 avril 2023 ; il est arrêté par tous les membres présents.

### DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n° 2023-27

Le Conseil municipal approuve les pièces du dossier de consultation des entreprises : règlement de consultation, projet de convention et pièces annexes et mandate le Maire pour engager toutes formalités pour lancer la procédure de consultation.

Pour : à l'unanimité

### PROJET DU NOUVEAU BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Validation du projet du nouveau bâtiment périscolaire avec le cabinet d'architectes « SARL Composite d'Architectures »
- Validation de l'accompagnement jusqu'au permis de construire définitif avec le cabinet d'études Agate pour un montant de 2 983.75€. Celui-ci devra être déposé aux environs de septembre 2023 pour un début de travaux printemps 2024 et une livraison printemps 2025.

### RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2023-28

Conformément à l'article R.7 du Code électoral, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales sont nommés pour une durée de trois ans après chaque renouvellement intégral du conseil municipal (élections 2020). Il convient donc en 2023 de réaliser cette opération.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, la commission est composée ainsi :

- Un conseiller municipal (ni maire, ni adjoint, ni adjoint délégué, ni conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière électorale) ;
- Un délégué du Préfet, un délégué du Président du Tribunal judiciaire (ni élu, ni agent de la commune, de l'EPCI ou d'une commune membre d'un EPCI). Possibilité de proposer les membres précédemment nommés.

Le conseil municipal désigne :

- |  |   |
|--|---|
| - Conseiller municipal titulaire : THOMAT Stéphane | Conseiller municipal suppléant : BOIREAU Yann |
| - Délégué du Préfet titulaire : DUFOUR Gilbert     | Délégué du Préfet suppléant : MONTMAYEUR Joël |
| - Délégué du TJ titulaire : FLANDIN Claude         | Délégué du TJ suppléant : FOURNIER Odile      |

Pour : à l'unanimité

### LOCATION DE LA MONTAGNE DU COUVERCLE (BEAUFORT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2023-29

Suite à leur demande, le Conseil municipal accepte de rédiger un bail à ferme avec le GAEC de la Brèche, reprenant les parcelles de l'ancienne convention pluriannuelle de pâturage en vigueur, situées sur la Commune de Beaufort aux lieux-dits « Treicol », « Pisset », « Les Meudes » et « Le Couvercle » pour une durée de 9 ans.

Pour : à l'unanimité

## RÉVISION LOYER D'HABITATION

Rapporteur :

Délibérations n°2023-30/2023-31/2023-32/2023-33/2023-34

Révision des loyers d'habitation de Messieurs ROCHER Mickael – DOUILLET Frédéric ; M. CHARRIERE Yohann ; Mme FOUCAULT Nelly ; M. et Mme TESSIER Michel ; Mme SIMON-CHAUTEMPS Marie-Luce, selon les baux en vigueur.

Pour : à l'unanimité, sauf pour la délibération n°2023-32 FOUCAULT Nelly :

Abstentions (2) : BERGER-SABBATEL Jean-Claude – MILLERET Liliane

POUR (12) : Paul PELLECUER (2) – ANXIONNAZ Anne-Marie – ANXIONNAZ Vincent – BERTHIER Béatrice – BOIREAU Yann – FRAMMOLINI Julie – GUICHARD Nicolas – LIGEON Marie-Cécile – THOMAT Stéphane – VERNON Nicolas – VEROLLET Cédric

## COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

Rapporteur : Monsieur VEROLLET Cédric

Point sur les dossiers examinés en commissions :

- Déclaration préalable VEROLLET Cédric à Montgirod – abri de jardin
- Permis de construire :
  - LIGEON Fernand à Couverclaz – extension d'une habitation
  - COLMART Emilie à Villarivon – rénovation

## QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- L'association ACCA des Chapelles nous sollicite pour un déplacement de leur chalet de chasse pour un accès à l'automne plus facile. Pour le moment, aucune décision du Conseil n'a été prise, n'ayant pas trouvé de lieu adapté.
- Réflexion autour d'un projet MAM « Maison Assistants Maternels » sur la Commune : rien n'est décidé à l'heure actuelle, n'ayant pas pour le moment de locaux disponibles.
- Demande d'un agriculteur pour le débroussaillage de la parcelle communale exploitée pour agrandir sa surface de pâturage. Un élu rencontrera l'ONF, fin mai, pour finaliser sa demande.
- Le Conseil municipal rappelle de respecter les horaires de nuisances sonores pour bonne entente entre voisins.
- Suite à l'arrêté préfectoral de vigilance sécheresse, l'ouverture des bassins n'est pas possible jusqu'au 31 mai 2023. Nous attendons la prochaine décision préfectorale.
- Lecture d'un communiqué de presse concernant la démission du Maire de Saint-Brévin-Les-Pins, suite à son agression : le Conseil municipal des Chapelles apporte tout son soutien à Monsieur le Maire de Saint-Brévin-Les-Pins et rappelle la bonne conduite à adopter face aux élus de la Commune et de la République.
- Une réunion avec les habitants du hameau de Picolard sera prévue pour organiser les travaux concernant la chapelle.

Les Chapelles, le 08 juin 2023.....

Le Maire,  
Paul PELLECUER



Secrétaire de séance